

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 23/023/2010
ÉFAI
14 juin 2010

Colombie. Six soldats reconnus coupables de l'homicide du mari d'une dirigeante indigène

Une juge civile a condamné six soldats et en a acquitté un septième, vendredi 11 juin, pour le meurtre d'Edwin Legarda, le mari de la dirigeante indigène Aída Quilcué.

Amnesty International se félicite de cette nouvelle mais appelle les autorités à déterminer si les soldats ont agi sur ordre de leurs supérieurs. Si tel est le cas, une enquête minutieuse devrait également être réalisée pour établir les responsabilités au sein de la hiérarchie militaire.

Edwin Legarda a été abattu en décembre 2008 par des militaires alors qu'il se rendait dans la ville de Popayán (Département du Cauca), dans le sud du pays. Il allait chercher son épouse, Aída Quilcué, qui était à ce moment-là responsable du Conseil régional indigène du Cauca (CRIC). Elle rentrait de Genève, où elle avait assisté à une session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies consacrée à la Colombie. Selon ses dires, elle était peut-être la véritable cible de l'attaque.

Les soldats ont affirmé avoir fait feu sur le véhicule lorsqu'Edwin Legarda, qui était apparemment au volant, a refusé de s'arrêter au poste de contrôle malgré plusieurs injonctions. Cependant, un témoin de l'homicide a déclaré que les soldats ont commencé à tirer au hasard sans avoir au préalable sommé cet homme de s'arrêter.

Aída Quilcué et d'autres dirigeants du CRIC ont été menacés de mort à plusieurs reprises au cours de ces dernières années et bénéficient de mesures de protection ordonnées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Même sa fille, âgée de douze ans, a été menacée avec une arme à feu en mai 2009.

Ce verdict a été prononcé à la fin de la semaine au cours de laquelle le gouvernement et le haut commandement militaire ont publiquement critiqué la condamnation, par une autre juge civile, d'un ancien haut responsable militaire, le colonel à la retraite Alfonso Plazas Vega, à une peine de 30 ans de réclusion pour de graves atteintes aux droits humains perpétrées lors du siège du Palais de justice de Bogotá en 1985.

Après l'annonce du verdict concernant Alfonso Plazas Vega, le président Álvaro Uribe a indiqué que son gouvernement avait l'intention d'instaurer des lois qui pourraient rendre plus difficile, pour les juridictions civiles, d'enquêter sur des membres des forces de sécurité accusés d'atteintes aux droits humains.

Une telle décision remettrait largement en question les quelques progrès réalisés au cours de ces dernières années pour traduire en justice les responsables présumés d'atteintes aux droits fondamentaux et nuirait à la crédibilité des propos du gouvernement concernant son engagement à combattre l'impunité.

Veiller à traduire en justice les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains, qu'il s'agisse des forces de sécurité, des guérilleros ou de groupes paramilitaires, est d'autant plus crucial au vu de l'augmentation des menaces et des homicides dont sont victimes les défenseurs des droits humains.

Dans cette optique, les autorités ont la responsabilité de faire en sorte que les défenseurs des droits humains soient efficacement protégés et puissent mener leur mission en toute sécurité et sans crainte.

/FIN